

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste :**  (DG-DIR-UNITE) | **DG CLIMA- Direction D - Unité D1** |
| **Chef d’unité f.f. :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles :**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Dimitrios ZEVGOLIS** Chef d’unité en fonction  [**Dimitrios.ZEVGOLIS@ec.europa.eu**](mailto:Dimitrios.ZEVGOLIS@ec.europa.eu)  **+32 229-9785**  **1**  **3ème ou 4ème trimestres 2023[[1]](#footnote-1)**  **2 ans**  **⮽ Bruxelles □ Luxembourg □ Autre : …………….** |
|  | **⮽  Avec indemnités □   Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants :**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes :** | |

**1. Nature des fonctions**

L'unité D.1 de la DG CLIMA est chargée des affaires multilatérales. L'unité D1 travaille avec la communauté internationale, les États membres de l'UE et les principaux partenaires des pays tiers en vue d'une action internationale pour la mise en œuvre efficace de la CCNUCC, de l'accord de Paris et du programme de développement durable à l'horizon 2030. L'unité soutient le chef de la délégation de l'UE auprès de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des négociations de l'accord de Paris, et coordonne les travaux du groupe de travail interservices sur les négociations de l'accord de Paris de la CCNUCC, qui prévoit la contribution efficace et coordonnée du Commission, et donc de l'Union européenne, aux négociations de la CCNUCC. L'unité contribue à mobiliser les voies diplomatiques pour faire avancer la coopération dans ce domaine et coordonne les contributions de la DG CLIMA aux partenariats internationaux soutenus par le processus de la CCNUCC, ainsi qu'aux instances/forums, tels que le G7 et le G20, et aux institutions internationales, telles que le la famille des institutions des Nations Unies et l'OCDE. L'unité contribue également à l'approfondissement de l'engagement de l'UE en matière d'adaptation au changement climatique dans les enceintes multilatérales. L'unité coordonne également les travaux de la DG sur le climat et la politique commerciale, y compris dans le cadre de l'OMC. L'unité dirige les liens entre les négociations sur les marchés du carbone à la CCNUCC et le commerce international et soutient les travaux sur les plateformes internationales de tarification du carbone.

Nous proposons un poste de responsable politique pour rejoindre l'unité des affaires multilatérales de CLIMA et faire partie de l'équipe de collègues qui suivent les négociations sur les marchés du carbone à la CCNUCC et soutiennent les travaux sur les plateformes internationales de tarification du carbone. La nature de ses tâches consistera à :

* Contribuer aux questions relatives au lien entre les politiques climatiques et commerciales ;
* Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre des propositions réglementaires de la Commission relatives aux marchés internationaux du carbone ;
* Contribuer aux questions relatives aux marchés internationaux du carbone et à l'élaboration des positions de négociation internationales de l'UE dans le domaine des marchés internationaux du carbone ;
* Contribuer à la réalisation des objectifs de l'équipe en matière de sensibilisation en communiquant clairement la conception et la fonction de la politique climatique de l'UE, en particulier sur la tarification du carbone.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD ;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement ;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s): droit, économie de l'environnement, économie du développement, ingénierie ou un domaine connexe, au moins quatre ans d'expérience professionnelle pertinente sont essentiels, en particulier dans un domaine lié au changement climatique. Une bonne connaissance de l'action des Nations Unies et de l'Union européenne en matière de changement climatique serait appréciée. L'expert devra avoir une solide compréhension de la tarification du carbone et des mesures internationales fondées sur le marché, ainsi que la capacité d'appliquer une gestion financière et contractuelle saine des projets de recherche.

Expérience professionnelle

Capable de gérer un certain nombre de dossiers simultanément et de produire des résultats de haute qualité, souvent dans des délais courts. Esprit d'équipe, solides compétences en communication et organisationnelles, capacité à s'adapter rapidement à un nouvel environnement de travail et à voyager, connaissances informatiques avancées pour des briefings et des discours pour des réunions politiques de haut niveau (en particulier traitement de texte, feuilles de calcul et présentations), excellentes compétences rédactionnelles et de présentation (en particulier la clarté dans l'explication de problèmes complexes d'une manière non technique et compréhensible) ainsi que compétences en communication interculturelle sont requises. Des connaissances dans la conduite de réunions, la conduite de petites équipes et la gestion de projets et d'études seraient un avantage.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

L’excellente aptitude à la communication orale et écrite de la langue anglaise est essentielle.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, [HR-B1-DPR@ec.europa.eu](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers : vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.

1. Les dates d’entrée en fonction et la durée du détachement sont données à titre indicatif (art. 4 de la Décision END) [↑](#footnote-ref-1)